

Année 2006

Date de parution
Avril 2006

JOURNAL DE LA MUNICIPALITE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

DECHETTERIE :

Jusqu'au 31 décembre 2005, la commune de Villefranche de Conflent dépendait, pour le ramassage des ordures ménagères, du SIVOM dit d'Olette, tout en payant au SIVOM de Prades une contribution de 22.50 € par habitant, permettant aux villefrancois d'apporter gratuitement leurs encombrants à la déchetterie de Prades.

Depuis le 1er janvier 2006, cette disposition est devenue, réglementairement impossible. Les villefrancois ne peuvent plus, désormais, déposer leurs ordures à la déchetterie de Prades. Ils leur faut maintenant effectuer leurs apports sur le dépôt provisoire installé à la Bastide d'Olette. Une déchetterie est à l'étude à proximité du chantier de la « quatre voies » direction Serdinya, au lieu dit « les Pourques ».

Dans l'attente de voir cette installation réalisée, nous vous demandons de faire preuve de patience. Le ramassage des ordures ménagères par la benne à ordures ne connaît, lui, aucun changement.

Secrétariat de la Mairie

Horaires d'ouvertures
Lundi/Mardi/Vendredi
15 h/18 h

Fermeture pour congés annuels
du 1er au 8 mai 2006

REGLEMENTATION CONCERNANT L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC PAR DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET COMMERCIAUX

L'arrêté de Madame le Maire concernant l'utilisation de l'espace public, dont une copie est jointe à ce journal, est applicable immédiatement.

Cet arrêté est le fruit de la consultation de la population et des diverses réunions de l'année passée ainsi que, avec l'aide des différents services de l'Etat, de la prise en considération des différentes législations applicables en la matière.

Ce texte essaye de concilier, autant que faire ce peut, les désirs des commerçants permanents ou saisonniers, des habitants de Villefranche ayant d'autres activités lesquels, ne l'oublions pas, sont une majorité.

Il prend en compte les notions de sécurité et de responsabilité, et nous savons tous l'importance que cela occupe dans notre quotidien.

Nous demandons donc aux propriétaires loueurs d'informer leurs locataires de l'existence de cet arrêté.

Il est rappelé par ailleurs que l'utilisation d'un couloir, garage, logement, pour pratiquer une activité commerciale, est soumise à demande préalable, dépôt de permis de construire, pour changement d'affectation et d'usage, l'exploitation ne pouvant débuter qu'après accord des services de l'Etat.

L'équipe municipale est à votre disposition pour expliquer cet arrêté.

SUCCES DE LA SOUSCRIPTION POUR LA PORTE D'ESPAGNE

« Vous êtes formidables ! » C'est le titre d'une émission de Pierre Bellemare. Mais c'est aussi ce que l'on pourrait dire des villefrancois devant leur réponse à l'appel à souscription lancé par la municipalité.

Rappelons les faits : l'aide conjointe apportée par la Fondation du Patrimoine et le Conseil Général des P. O. à la reconstitution des abords de la Porte d'Espagne dans l'aspect qui fut le leur au XIXème siècle s'élève à 40 000 €, sur un montant de travaux de 50 000 €. La commune y participera à hauteur de 7 500 €. La Fondation du patrimoine exigeait qu'un montant de 2 500 € soit rassemblé par souscription, afin d'associer la population à cette œuvre d'intérêt collectif. C'est ainsi que la municipalité a lancé un appel à souscription.

Celui-ci a été largement entendu puisque, à ce jour, 4 429 € ont été recueillis, soit d'ores et déjà 1 929 € de plus que les 2 500 € exigés. Ce remarquable excédent de recettes permet de diminuer la participation communale. La souscription demeure ouverte. Mais on ne peut que féliciter, d'ores et déjà, les villefrancois -et les entreprises qui se sont associées à eux - pour cette solidarité et cet enthousiasme en faveur de notre patrimoine. Nous venons d'écrire une belle page de l'histoire de notre cité.

LA CANDIDATURE DES SITES MAJEURS DE VAUBAN AU PATRIMOINE DE L'HUMANITE (LABEL UNESCO) EST EN BONNE VOIE

Rose-Marie SORIA, Maire, et Guy DURBET, conseiller municipal, ont participé les 11, 12 et 13 avril à Paris (Assemblée Nationale et Hôtel des Invalides) à un ensemble de réunions de travail et de conférences de presse organisées par le Réseau des Sites Majeurs de Vauban, sous la présidence de Monsieur Jean Louis Fousseret, Maire de Besançon, et en présence notamment de Monsieur Jean Noël Jeanneney, ancien Ministre et Président de la Bibliothèque François Mitterrand, de Monsieur l'Ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, de Madame la Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, de Monsieur le Président de l'Association Vauban, des représentants du Ministère de la Culture, et du Val de Loire, ensemble déjà classé par l'UNESCO. Le dossier de candidature, qui a été élargi à son voisin de Mont Louis, aux tours de défense côtières de Saint Vaast-la-Hougue et Tatihou, à Arras, Longwy, à la résidence de Vauban à Bazoches, et aux ouvrages civils de Saint Ferréol et de l'Orniel sur le Canal du Midi, compte désormais 15 sites associés, dont Villefranche de Conflent.

L'ensemble progresse avec vigueur, et le dossier sera déposé l'automne prochain auprès du Ministère de la Culture, pour transmission, début 2007 (année dont on rappelle qu'elle est celle du tricentenaire de la mort de Vauban), à l'UNESCO.

Il faudra 18 mois aux experts de cet organisme pour vérifier dans le détail, sur le terrain, la validité de cette démarche. La décision définitive interviendra donc au cours de l'été 2008.

D'ores et déjà, l'exceptionnelle médiatisation dont bénéficie ce dossier a entraîné des retombées bénéfiques pour notre cité. Des liens solides sont en train de se créer avec l'ensemble des partenaires de ce projet, et tout particulièrement avec nos amis et voisins de Mont Louis. On soulignera l'implication du Pôle Naturel Régional des Pyrénées Catalanes dans cette démarche, et l'engagement personnel du Président Christian Bourquin, qui a accepté la Présidence du Comité de Parrainage qui lui était proposée.

ASSEMBLEE GENERALE DES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Le 22 et 23 avril dernier le village de CHARROUX (Allier) accueillait le congrès annuel de l'Association des Plus Beaux Villages de France. Madame le Maire y a représenté notre cité. L'accent a été porté sur des nouveaux défis de Qualité, Notoriété et Développement assuré par ce label. Elle fêtera ses 25 années d'existence en 2007 à GORDES (Vaucluse) et notre cité y sera, bien entendu, présente. L'association s'est dotée d'un partenaire exclusif le Tour-opérateur Come to France qui commercialise des séjours dans nos villages.

STABILITE DES IMPOTS LOCAUX

Pour la seconde année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition des quatre taxes directes locales. Ceux-ci sont donc maintenus à :

	Taux pour Villefranche	Moyenne Départementale	Moyenne Nationale
Taxe Habitation	8.56%	13.43%	14.34%
Foncier Bâti	13.53%	19.68%	18.36%
Foncier non Bâti	37.16%	46.42%	43.63%
Taxe Professionnelle	13.99%	Non communiqué	15.52%

On constate donc que, pour chaque taxe, Villefranche se situe bien en dessous des moyennes départementales et nationales. On ne fera pas d'autres commentaires que d'inviter les villefrancois, qui n'ont pas la mémoire courte, à se souvenir des prophéties apocalyptiques de quelques uns qui, il y a trois ans, annonçaient la prochaine augmentation vertigineuse de la fiscalité locale dans notre cité, et l'écrasement des contribuables villefrancois sous les impôts.

Une stabilité de la pression fiscale pourrait être le signe d'une léthargie municipale, en l'absence de tout programme d'intérêt public. C'est bien loin d'être le cas comme on le vérifiera dans l'article suivant : il y a bien longtemps que Villefranche n'avait pas bourdonné de tant de travaux destinés à valoriser son patrimoine et à améliorer la qualité de vie de ses habitants.

LES CHANTIERS PUBLICS A VILLEFRANCHE

Le dernier numéro du « Journal de la Municipalité » a présenté de nombreux et considérables chantiers réalisés en 2005 dans notre cité. Il est temps de revenir sur ceux de 2006 :

- **celui du Bastion du Dauphin**, soutenu financièrement par le Conseil Général au titre des Plus Beaux Villages de France. Après la réouverture des embrasures à canons, la mise en place dans celles-ci de belles grilles en fer forgé et la réalisation de caniveaux en galets de rivière, le sol a été recouvert d'une chape en béton englobant des gravettes de marbre rose du plus bel effet. L'éclairage, encastré dans le sol, valorise désormais cet espace trop longtemps abandonné. La restauration du cadran solaire et de son exceptionnelle table de compensation fera, probablement, l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

- **celui de l'Ancien Hôpital** touche également à sa fin, avec réalisation d'un revêtement de sol en pavés de granit gris et dalles de granit rose, réfection au mortier de chaux des joints muraux, restauration des menuiseries, adaptation de l'éclairage, et présentation des vestiges archéologiques découverts. Dans ce cas comme dans le précédent, la population villefrancoise sera invitée à venir apprécier le résultat obtenu avec, cette fois, le concours financier de la Fondation du Patrimoine.

- **pour ce qui concerne celui du Corps de Garde**, l'architecte Manuel Branco achève ses plans avant de les soumettre. Rappelons que ce chantier, soutenu financièrement par la Communauté Européenne au titre du programme INTERREG III A, a pour finalité d'installer dans ces locaux la nouvelle entrée des remparts ainsi qu'une boutique de vente de produits dérivés.

- enfin, le projet d'architecte pour **l'aménagement de la Porte d'Espagne** (programme soutenu financièrement par la Fondation du Patrimoine) sera présenté, d'ici quelques mois, aux villefrancois, qui pourront en prendre connaissance et exprimer leurs avis et propositions.

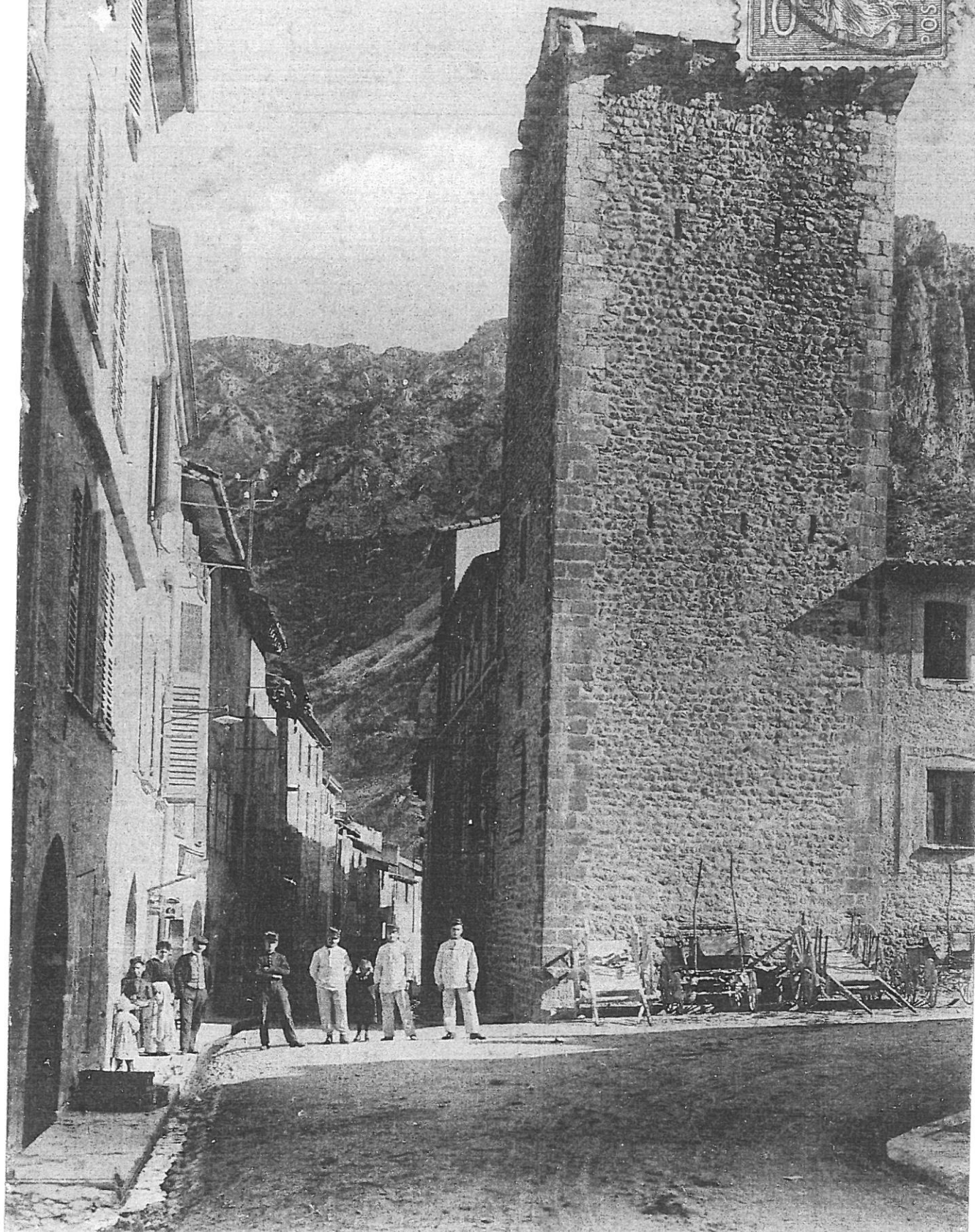
- pendant ce temps, et à peu de distance de nos remparts, des travaux moins visibles, mais d'une importance capitale pour notre cité, ont été réalisés. Ils ont permis de remplacer le matériel de pompage défaillant au Puits des Racines, d'assurer une meilleure accessibilité au captage, et d'installer des dispositifs de télésurveillance, lesquels devraient mettre Villefranche désormais à l'abri de toute défaillance en matière d'adduction d'eau.

- l'aménagement de terrains à proximité du cimetière, acheté en 2005 avec l'aide du Conseil Général et de la Région Languedoc Roussillon, permettra de désengorger la RN116. Une étude va être lancée.

A ces grands programmes, il faut ajouter les travaux d'amélioration et d'entretien accomplis par le personnel communal, et ceux, de grande ampleur, menés par les services de l'Etat, mais situés hors de notre territoire communal, en bordure de la RN 116 face à la gare, afin de sécuriser le trafic routier sur cet axe. Villefranche fait sa mue.

LES PYRÉNÉES 6^e SÉRIE

74 - VILLEFRANCHE-DE-CONFLENT (PYR)
LA TOUR DE L'ANCIEN HOPITAL MILITAIRE



Phototypie Labouche frères, Tournouse

cliché Janson